



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022**

Prenez avis que le 6 juin 2022, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

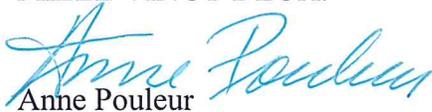
NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une piscine en cours avant. L'article 79 du règlement de zonage 131-2022 stipule que les piscines doivent être installées en cours latérales ou arrière uniquement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 268, chemin du Pinnacle
Lot no. 6 406 853 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS MAI DEUX
MILLE VINGT-DEUX.



Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe